

Evry, le 2 septembre 2022

**Campagne
de BOURSES DE COLLEGE
2022 - 2023
(2 septembre - 20 octobre 2022)
Note aux familles**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières à la scolarité**. Les bourses de collège sont attribuées pour une année scolaire, sous conditions de ressources.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège, vous devez **retirer un dossier de « demande de bourse »** auprès du secrétariat du collège.
- 3 - **INFORMATIONS à consulter :**
 - ▶ **Pour estimer votre droit à la bourse :**
 - Simulateur : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>
 - Tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
 - ▶ **Pour vous aider à remplir le dossier :**
 - Notice d'information
 - Tableau des pièces à joindre : à lire et à respecter obligatoirement.
- 4 – **Merci de déposer, au collège, le DOSSIER complet (photocopies lisibles) :**
 - imprimé de demande de bourse complété
 - avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
 - imprimé de procuration rempli, signé par la famille et l'établissement, avec le tampon du collège
 - autres justificatifs, selon votre situation : voir le tableau des pièces à joindre.
- 5 -

**La date officielle de CLÔTURE de la campagne de bourse est fixée
nationalement au 20 octobre 2022**
- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le collège, comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, car ce document pourra vous être demandé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.
- 7 - Les dossiers **hors délais** feront l'objet d'un courrier de rejet.